



# FICHE TECHNIQUE

## CTM du 21 novembre 2016 RIFSEEP pour les Ingénieurs des travaux maritimes

### Ce que dit l'administration

Le décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 institue le régime indemnitaire tenant compte des fonctions, de sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP). D'ici 2017, ce régime indemnitaire a vocation à s'appliquer à l'ensemble des corps de la fonction publique de l'Etat, sauf exceptions.

Le ministère de la défense a programmé d'étendre ce régime aux ingénieurs des travaux maritimes (ITM), à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017. Aussi, il est nécessaire de modifier le dispositif indemnitaire réglementaire actuel des ITM.

A cette fin, un projet d'arrêté portant adhésion des ITM au RIFSEEP a été soumis à l'avis du comité technique ministériel du 28 juin dernier.

Le plafond du RIFSEEP est aligné sur les plafonds réglementaires de l'actuel régime indemnitaire des ITM.

Les plafonds retenus sont par conséquent les suivants :

RIFSEEP	Plafond annuel de l'IFSE	Plafond annuel du complément indemnitaire annuel (CIA)	Plafond global du RIFSEEP
Montants retenus	57 900 €	10 210 €	68 110 €
	49 600 €	8 760 €	58 400 €
	42 330 €	7 470 €	49 800 €

Comme pour les autres corps qui ont adhéré à ce jour au RIFSEEP, les ITM ont la garantie de conserver le montant de primes qu'ils perçoivent actuellement. Les montants minimums annuels de l'IFSE prévus ainsi que le nombre de niveaux de fonctions restent inchangés (3 niveaux).

### Commentaires

**RAPPEL : Nous avons voté CONTRE le RIFSEEP le 25 juin 2015.**

Contrairement à d'autres syndicats qui ont voté POUR, ou se sont abstenus en faisant croire que l'IFSE et le CIA seraient « la poule aux œufs d'or » !

Aujourd'hui, rien ne permet de dire que l'avancement de grade devrait conduire à une revalorisation de l'IFSE ni de la partie mobilité, qu'elle soit ascendante ou descendante entre les groupes.

**Nous sommes CONTRE** parce qu'en cas de CLM ou CLD (congé longue maladie / longue durée), l'agent perd la totalité de sa prime !

Paris, le 28 novembre 2016